Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2
See Part 2 for Clauses and Conditions
Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

## **RETURN BIDS TO:**

## **RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 1713 Bedford Row

Halifax, N.S./Halifax, (N.É.) Halifax Nova Scotia B3J 1T3

Bid Fax: (902) 496-5016

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

## Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

## Issuing Office - Bureau de distribution

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique Acquisitions 1713 Bedford Row Halifax, N.S./Halifax, (N.É.) Halifax Nova Scot B3J 1T3

|                                                                                                                                                                                         | Voir                          | <u>Partie</u>  | 2 pour Clauses et Condition           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|----------------|---------------------------------------|
| Title - Sujet Molded Fibergla                                                                                                                                                           | ass Grating                   |                |                                       |
| Solicitation No N° de l'invit                                                                                                                                                           | ation                         | Date           |                                       |
| W0100-221942/A                                                                                                                                                                          |                               | 2021           | -06-10                                |
| Client Reference No N° de W0100-22-1942                                                                                                                                                 | référence du client           | •              |                                       |
| GETS Reference No N° de PW-\$HAL-220-11302                                                                                                                                              | référence de SEAG             |                |                                       |
| File No N° de dossier                                                                                                                                                                   | CCC No./N° CCC - FMS          | No./I          | N° VME                                |
| HAL-1-87041 (220)                                                                                                                                                                       |                               |                |                                       |
| Solicitation Closes                                                                                                                                                                     | - L'invitation pre            | nd f           | in                                    |
| at - à 02:00 PM                                                                                                                                                                         | Atlantic Daylight Sa          | ving T         | ime ADT                               |
| on - le 2021-06-29                                                                                                                                                                      | Heure Avancée de l'A          | Atlanti        | que HAA                               |
| F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destinatio                                                                                                                                                    | n: 🗸 Other-Autre:             | 7              |                                       |
| Address Enquiries to: - Adres<br>Dunphy, Nancy                                                                                                                                          | sser toutes questions à:      |                | Buyer Id - Id de l'acheteur<br>hal220 |
| Telephone No N° de téléph                                                                                                                                                               | one                           | FAX            | No N° de FAX                          |
| (902) 456-4287 ( )                                                                                                                                                                      |                               | (902) 496-5016 |                                       |
| Destination - of Goods, Servi<br>Destination - des biens, servi<br>CFB HALIFAX-DOCKYARD<br>MAIN WAREHOUSE BLDG<br>2519 PROVO WALLIS STRE<br>HALIFAX<br>NOVA SCOTIA<br>B3K 5X5<br>CANADA | ices et construction:<br>D206 |                |                                       |
|                                                                                                                                                                                         |                               |                |                                       |
|                                                                                                                                                                                         |                               |                |                                       |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| Delivery Required - Livraison exigée                                                                                                                                                                                       | Delivery Offered - Livraison proposée |  |  |  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--|--|--|
| See Herein – Voir ci-inclus                                                                                                                                                                                                |                                       |  |  |  |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur                                                                                                                                    |                                       |  |  |  |
| Telephone No N° de téléphone<br>Facsimile No N° de télécopieur                                                                                                                                                             |                                       |  |  |  |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)  Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) |                                       |  |  |  |
| Signature                                                                                                                                                                                                                  | Date                                  |  |  |  |



HAL -1-87041

% Id de l'acheteur - Buyer ID  $hal 220 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

## **TABLE DES MATIÈRES**

| PARTIE 1    | L – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX                                                          | 3  |
|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1.1         | EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ                                                    | 3  |
| 1.2         | ÉNONCÉ DES BESOIN                                                                    | 3  |
| 1.3         | COMPTE RENDU                                                                         | 3  |
| 1.4         | ACCORDS COMMERCIAUX                                                                  |    |
| 1.5         | CONTENU CANADIEN                                                                     |    |
| 1.6         | SERVICE CONNEXION POSTEL                                                             |    |
| PARTIE 2    | 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES                                  | 3  |
| 2.1         | INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES                                     |    |
| 2.2         | Présentation des soumissions                                                         |    |
| 2.3         | DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION                                |    |
| 2.4         | LOIS APPLICABLES                                                                     |    |
| 2.5         | PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS                        |    |
| PARTIE 3    | 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS                                 |    |
| 3.1         | INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS                                     | 5  |
| PARTIE 4    | 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION                                  | 6  |
| 4.1         | Procédures d'évaluation                                                              | 6  |
| 4.2         | MÉTHODE DE SÉLECTION                                                                 | 8  |
| PARTIE 5    | 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES                                   | 8  |
| 5.1         | ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION                                              | 8  |
| 5.2         | ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | 9  |
| PARTIE 6    | 5 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT                                                    | 9  |
| 6.1         | EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ                                                    | 9  |
| 6.2         | ÉNONCÉ DES BESOIN                                                                    |    |
| 6.3         | CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES                                                   | 9  |
| 6.4         | Durée du contrat                                                                     | 10 |
| 6.5         | RESPONSABLES                                                                         |    |
| 6.6         | PAIEMENT                                                                             |    |
| 6.7         | INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION                                              |    |
| 6.8         | ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES                                       |    |
| 6.9<br>6.10 | Ordre de priorité des documents                                                      |    |
| 6.11        | CONDITION DU MATÉRIEL – CONTRAT                                                      |    |
| 6.12        | CLAUSES DU GUIDE DES CCUA                                                            |    |
| 6.13        | RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS                                                             |    |
| ANNEXE      | «A»                                                                                  | 14 |
| ÉNON        | CÉ DES BESOIN ET SPÉCIFICATIONS OBLIGATOIRES.                                        | 14 |
|             | «В»                                                                                  |    |
|             | DE PAIEMENT                                                                          |    |
|             | « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS                                    |    |
|             | LIMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE                                                     | 17 |

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID  $hal 220 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier HAL -1-87041

File No. - N° du dossier HAL -1-87041

ld de l'acheteur - Buyer ID hal 220 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## 1.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 1.2 Énoncé des Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'annexe A des clauses du contrat subséguent.

## 1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### 1.4 Accords commerciaux

Le besoin est assujetti aux dispositions des accords commerciaux suivants :

- Accord de libre-échange canadiennes (TAFC)

#### 1.5 Contenu canadien

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits.

## 1.6 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

## 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

File No. - N° du dossier HAL -1-87041 ld de l'acheteur - Buyer ID hal 220 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## 2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T (2014-06-26), Condition du matériel – soumission B3000T (2006-06-16), Produits équivalents

#### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada / Réception des soumissions Travaux publics et services gouvernementaux 1713 Bedford Row Halifax, NS B3J 1T3

Adresse de courriel pour le service Connexion postel :

TPSGC.RAReceptionSoumissionsNE-ARBidReceivingNS.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

**Remarque**: Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées <u>2003</u>.

numéro de télécopieur : (902) 496-5016

## 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en <u>Nouvelle-Écosse</u>, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

File No. - N° du dossier HAL -1-87041

ld de l'acheteur - Buyer ID hal 220 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## 2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada <u>Achats et ventes</u>, sous le titre « <u>Processus de contestation des</u> <u>soumissions et mécanismes de recours</u> », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
  - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
  - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

## PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

## 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

• Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

• Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (1 copie papier) Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier HAL -1-87041

ld de l'acheteur - Buyer ID hal 220 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);

b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la <u>Politique d'achats écologiques</u> (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

## Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences techniques obligatoires à l'annexe A.

#### Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement de l'annexe B.

#### 3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### 3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

#### Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

## 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

File No. - N° du dossier HAL -1-87041

ld de l'acheteur - Buyer ID  $hal220 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

L'équipe d'évaluation déterminera si deux (2) soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien et présentées par deux soumissionnaires ou plus qui ne sont pas affiliés au sens utilisé dans la Loi sur la concurrence, L.R.C. (1985), c. C-34. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront admissibles à l'attribution d'un contrat; sinon, toutes les soumissions reçues le seront. Si, à un moment quelconque du processus d'évaluation, on constate, que ce soit en déterminant l'invalidité des attestations, en déterminant que les soumissions sont irrecevables ou que les soumissions ont été retirées par les soumissionnaires, qu'il n'y a plus deux (2) soumissions recevables ou plus avec une attestation valide, alors toutes les soumissions recevables seront admissibles à l'attribution d'un contrat. Le Canada pourrait effectuer la validation des attestations de contenu canadien à tout moment durant le processus d'évaluation, y compris en même temps que d'autres étapes.

## 4.1.1 Évaluation technique

Les exigences techniques obligatoires sont inclus à l'annexe « A ».

## 4.1.1.1 Produits équivalents

- 1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
  - a. indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
  - b. déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
  - c. fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
  - d. présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précises dans la demande de soumissions, et;
  - e. indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.
- 2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
  - a. la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou:
  - le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
- 3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.

#### 4.1.2 Évaluation financière

## 4.1.2.1 Critères financiers obligatoires

Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-26), Évaluation du prix-soumission

File No. - N° du dossier HAL -1-87041

Id de l'acheteur - Buyer ID  $hal220 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

## 4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

## PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

## 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

## 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <a href="Intégrité">Intégrité — Formulaire de déclaration</a> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### 5.1.2 Attestations additionnelles requises avec la soumission

#### 5.1.2.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est limité aux produits canadiens.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire atteste que :

- ( ) le ou les produits offerts sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause <u>A3050T</u>.
  - 5.1.2.1.1 Clause du *Guide des CCUA* A3050T (2020-07-01), Définition du contenu canadien

File No. - N° du dossier HAL -1-87041

ld de l'acheteur - Buyer ID hal 220 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

## 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité - documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

#### PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

## 6.1 Exigences relatives à la sécurité

**6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 6.2 Énoncé des Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'annexe A – Énoncé des besoins.

## 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier HAL -1-87041

ld de l'acheteur - Buyer ID hal 220 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

| 6.4 I | Durée | du con | trat |
|-------|-------|--------|------|
|-------|-------|--------|------|

Période du contrat

6.4.1

| La période du contrat est à partir de la date d'attribution du contrat au | _ inclusivement. |
|---------------------------------------------------------------------------|------------------|
|                                                                           |                  |

#### 6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le . À déterminer.

## 6.4.3 Points de livraison

Prestation de l'exigence sera faite à point(s) de livraison précisé à l'annexe « A » du contrat.

#### 6.5 Responsables

## 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom: Nancy Dunphy

Titre: Agent d'approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction : la Direction générale des approvisionnements Adresse : 1713 Bedford Row, Halifax, NS B3J 3C9

Téléphone : 902-456-4287 Télécopieur : 902-496-5016

Courriel: nancy.dunphy@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

## 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : (sera inséré au moment de l'attribution du contrat)

| Nom :                                      |         |
|--------------------------------------------|---------|
| Titre :                                    |         |
| Organisation :                             |         |
| Adresse :                                  |         |
| Téléphone :<br>Télécopieur :<br>Courriel : | <u></u> |

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité

HAL -1-87041

hal220 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Id de l'acheteur - Buyer ID

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements

contractante.

## 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (Le SOUMISSIONNAIRE À REMPLIR)

| Nom :<br>Titre :<br>Organisation :<br>Adresse :       |  |
|-------------------------------------------------------|--|
| Téléphone :<br>Télécopieur :<br>Adresse de courriel : |  |

#### 6.6 Paiement

#### 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme, comme précisé à l'annexe « B », pour un coût de \_\_\_\_\_ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

## 6.6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2017-08-17), Limite de prix

## 6.6.3 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

#### 6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);

File No. - N° du dossier HAL -1-87041

ld de l'acheteur - Buyer ID hal 220 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### 6.7 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures» des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit:

DES FORCES MARITIMES DE L'ATLANTIQUE LA DIVISION DES SERVICES À LA CLIENTÈLE IMMEUBLE D-206, 2E ÉTAGE HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE) B3K 5X5 CANADA

À l'attention de : <u>CATHY.PEDDLE@FORCES.GC.CA</u>

## 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

## 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en <u>Nouvelle-Écosse</u>, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

#### 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- c) les conditions générales biens (complexité moyenne);
- d) Annexe A, Énoncé des Besoin;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du

#### 6.11 Condition du matériel – contrat

L'entrepreneur doit fournir du matériel neuf, qui fait partie de la production courante et est fourni par le fabricant principal ou son agent accrédité. Le matériel doit être conforme à la dernière version du plan applicable, de la spécification et de la description du numéro de pièce, selon le cas, qui était en vigueur à la date de clôture de la soumission.

#### 6.12 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28) Assurance - aucune exigence particulière

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier HAL -1-87041

ld de l'acheteur - Buyer ID hal 220 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## 6.13 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends ».

ld de l'acheteur - Buyer ID hal 220 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier HAL -1-87041

#### ANNEXE « A »

## ÉNONCÉ DES BESOIN et Spécifications Obligatoires.

Le ministère de la Défense nationale a besoin de la fourniture et de la livraison de 158 feuilles de Fibergrate (ou l'équivalent) caillebotis moulés de fibre de verre. Adresse de destination est LA BFC HALIFAX-DOCKYARD, MAIN ENTREPÔT BÂT D206, 2519, RUE PROVO WALLIS, HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE) B3K 5X5.

#### Spécifications obligatoires

Fibergrate (ou l'équivalent)

Feuille: 4 pi x 8 pi Profondeur: 1 po Mailles: 1,5 po x 1,5 po

Surface ouverte : 70 %

Nombre de barres par pied de largeur : 8 Largeur de la barre de soutien : 1,25 po

De qualité alimentaire avec des propriétés inhibant la prolifération bactérienne ou fongique.

Propagation de la flamme de 25 ou moins selon la norme ASTM E-84 Surface antidérapante avec une grille supérieure concave (ménisque)

Couleur: Gris

Les marchandises doivent être livrées avant le 13 août 2021.

## **EXIGENCES TECHNIQUES MINIMALES OBLIGATOIRES**

## Instructions

Les soumissionnaires doivent inclure une (1) copie de la documentation descriptive; le cas échéant, pour les articles offerts de façon suffisamment détaillée pour indiquer clairement la conformité à chacune des exigences de l'énoncé des besoins (EB) décrits dans les présentes.

Ils devraient présenter un renvoi à une page de la ou des brochures ou fiches de données techniques et préciser la spécification respectée dans celles-ci, afin de prouver la conformité du ou des produits à chaque critère technique obligatoire, dans l'EB. Ils peuvent également formuler des commentaires pour prouver la conformité de leur soumission.

Ils devraient idéalement étayer leurs commentaires et leur déclaration de conformité à chaque spécification en fournissant le plus de renseignements possible.

#### **REMARQUE**

Le gouvernement du Canada n'est AUCUNEMENT tenu de demander des clarifications au sujet des soumissions ou des documents techniques justificatifs. Les soumissions qui ne respectent pas l'une des spécifications suivantes seront jugées non conformes et rejetées.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

ld de l'acheteur - Buyer ID hal 220 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

W0100-22-1942 HAL -1-87041

## **Spécifications Obligatoires**

| Numéro<br>d'article. | Spécifications                                                                                                                     | RENVOI AUX<br>DOCUMENTS À<br>L'APPUI | respectées /<br>non<br>respectées |
|----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|
| 1.0                  | Fibergrate (ou l'équivalent)                                                                                                       |                                      |                                   |
| 1.1                  | Feuille: 4 pi x 8 pi                                                                                                               |                                      |                                   |
| 1.2                  | Profondeur : 1 po                                                                                                                  |                                      |                                   |
| 1.3                  | Mailles : 1,5 po x 1,5 po Surface ouverte : 70 % Nombre de barres par pied de largeur : 8 Largeur de la barre de soutien : 1,25 po |                                      |                                   |
| 1.4                  | De qualité alimentaire avec des propriétés inhibant la prolifération bactérienne ou fongique.                                      |                                      |                                   |
| 1.5                  | Propagation de la flamme de 25 ou moins selon la norme ASTM E-84                                                                   |                                      |                                   |
| 1.6                  | Surface antidérapante avec une grille supérieure concave (ménisque)                                                                |                                      |                                   |
| 1.7                  | Couleur : Gris                                                                                                                     |                                      |                                   |

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

 $N^{\circ}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier HAL -1-87041

ld de l'acheteur - Buyer ID  $hal 220 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

ANNEXE «B»

#### **BASE DE PAIEMENT**

Date de livraison demandée : 13 août 2021

Le soumissionnaire doit fournir un prix de lot ferme en dollars canadiens, taxe sur les produits et services ou la taxe de vente En sus, FAB destination, taxes d'accise et droits de douane canadiens inclus.

L'entrepreneur est responsable de tous les frais de livraison, les frais d'administration et de formation, les risques liés au transport et au dédouanement, y compris le paiement des droits de douane et des taxes à la destination.

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères obligatoires énoncés dans l'annexe A pour être déclarée recevable.

| ARTICLE | DESCRIPTION                                         | QTÉ | PRIX UNITAIRE | PRIX CALCULÉ |
|---------|-----------------------------------------------------|-----|---------------|--------------|
| 1.0     | Fibergrate  OU l'équivalent : Image de marque Name: | 158 | \$            | \$           |
| 6.0     | Expédition et manutention                           | 1   | \$            | \$           |
|         | TVH en sus                                          |     | Total         | \$           |

| LA MEILLEURE DATE DE LIVRAISON OFFERTS PAR BIDDER:_ | <del>.</del> |
|-----------------------------------------------------|--------------|

N° de l'invitation - Solicitation No. W0100-221942/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W0100-22-1942

N° de la modif - Amd. No.

HAL -1-87041

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID hal220 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

## INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Tel qu'indiqué à la clause 3.1.1 de la Partie 3, le soumissionnaire doit compléter l'information ci-dessous afin d'identifier quels instruments de paiement électronique sont acceptés pour le paiement de factures.

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants:

| ( | ) Carte d'achat VISA ;                       |
|---|----------------------------------------------|
| ( | ) Carte d'achat MasterCard ;                 |
| ( | ) Dépôt direct (national et international) ; |

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

ld de l'acheteur - Buyer ID hal 220 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2 HAL -1-87041

#### ANNEXE « D »

## **EXIGENCES RELATIVES AU CODE DE CONDUITE**

Les soumissionnaires doivent joindre à leur soumission, au plus tard à la date de clôture de la demande de soumissions :

NEA du fournisseur :

Liste des administrateurs : Veuillez fournir une liste complète des noms de toutes les personnes qui siègent actuellement au conseil d'administration de l'entreprise susmentionnée.

Administrateurs : (Veuillez écrire lisiblement en lettres moulées)

| NOM | NOM | NOM | NOM |
|-----|-----|-----|-----|
|     |     |     |     |
|     |     |     |     |
|     |     |     |     |
|     |     |     |     |
|     |     |     |     |
|     |     |     |     |
|     |     |     |     |
|     |     |     |     |
|     |     |     |     |
|     |     |     |     |
|     |     |     |     |

Au besoin, joindre une autre feuille pour des noms additionnels.